
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 5 octobre 2018 à 10 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA18 08 0543

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le vendredi 5 octobre 2018, à 10 h 30, à laquelle:

SONT PRÉSENTS :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

SONT ABSENTS :

Le conseiller d'arrondissement : Jacques Cohen, par téléphone
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA18 08 0544

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 octobre 2018.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS :

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 octobre 2018.

ADOPTÉ.

CA18 08 0545

Le projet règlement numéro 1140-11 modifiant le règlement numéro 1140 sur les nuisances est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1183231014).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS :

De déposer le projet de règlement numéro 1140-11 modifiant le règlement numéro 1140 sur les nuisances, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA18 08 0546

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro 1140-11 modifiant le règlement numéro 1140 sur les nuisances.

CA18 08 0547

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée

CA18 08 0548

Proposé par le conseiller Francesco Miele;
Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS
De lever la séance extraordinaire à 10 h 41.
ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 novembre 2018.
